Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse

de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 15 (1969)

Heft: 4

Rubrik: La tribune des jeunes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la tribune des jeunes

Réforme scolaire

Ne pas refuser la discussion.

(C.P.S.) Le groupe des Jeunes du parti suisse PAB (paysans artisans, bourgeois), après avoir présenté des mémoires au sujet de la coordination des systèmes scolaires cantonaux au Conseil fédéral et à la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'Instruction publique, s'est décidé à lancer une initiative populaire. Le rassemblement des signatures doit débuter le 1et mars prochain.

Cette initiative demande que l'âge d'entrée à l'école, le début de l'année scolaire et la durée de la scolarité obligatoire, soient fixés uniformément pour toute la Suise ; que la Confédération encourage la recherche en matière d'enseignement et favorise les efforts de coordination des cantons sur le plan scolaire; que la Confédération entreprenne tout ce qui est en son pouvoir, en collaboration avec les cantons, pour synchroniser les programmes scolaires et les plans d'enseignement de tous les degrés jusqu'à la maturité, la promotion d'un degré à l'autre, les moyens d'enseignement et la formation du corps enseignant, ceci afin de permettre le passage sans difficulté d'une école à l'autre.

Collaboration avec les cantons.

Dans l'esprit des promoteurs de l'initiative, il ne s'agit aucunement d'une centralisation autoritaire, mais bien de permettre à la Confédération de contribuer à la solution de problèmes de plus en plus urgents sur le plan de l'enseignement, dont le problème financier.

Les cantons consacrent en moyenne 1/5 de leur budget à

l'instruction publique, mais chaque canton, quand ce n'est pas chaque commune, ou école, a ses propres manuels. Cette dispersion et la faiblesse des tirages qui en résulte renchérissent lourdement le matériel d'enseignement. Pour ne citer que l'exemple de la Suisse romande il faut rappeler qu'il n'y existe pas moins de 53 manuels d'histoire différents, dont 37 ne sont utilisés que par une seule école, 8 dans deux écoles, 4 dans trois écoles et 3 dans quatre écoles. De plus, sur ces 53 manuels, 31 proviennent de l'étranger. La situation est presque la même pour les régions alémaniques et de langue italienne. Il n'en va guère mieux pour les manuels d'arithmétique, par exemple.

La durée obligatoire de l'enseignement primaire varie d'un canton à l'autre. Le passage d'un degré à l'autre s'opère en Suisse orientale, généralement, après la sixième année primaire, tandis qu'en Suisse romande, il a lieu le plus souvent après la cinquième année primaire. A Bâle-Ville et à Berne, par contre, il a lieu après la quatrième année primaire. Le passage d'une école secondaire à l'autre est soumis — souvent — à un examen d'admission.

Ces quelques exemples montrent que l'harmonisation réclamée par les « jeunes » (en moyenne vingt-cinq ans) qui ont lancé cette initiative ne cherche pas seulement à harmoniser vingt-cinq systèmes scolaires différents, mais davantage encore, puisque certains cantons ont délégué aux communes une bonne partie de leurs attributions.

Les élèves qui doivent changer d'école.

L'inégalité dans le niveau de la

formation — entre certains cantons et certaines localités — n'est pas seul motif qui ait incité les Jeunes du parti PAB à souhaiter une base constitutionnelle nouvelle à la coordination de l'enseignement. A notre époque, la frontière cantonale n'est plus une frontière économique. La concentration de l'économie, la spécialisation toujours plus poussée, poussent les gens à changer de lieu de domicile plus aisément que jadis.

Sans même compter les élèves étrangers, le nombre des élèves ayant dû changer plusieurs fois d'école au cours de leur période de scolarité est élevé, car plus de 10 % de la population changent de domicile par an. Il n'y a pas que les parents des élèves déplacés pour déplorer la peine qu'ont leurs enfants à reprendre pied dans un programme scolaire différent du précédent : de nombreux maîtres souhaiteraient une coordination des programmes scolaires et des manuels d'enseignement.

La nécessité de garder le plus d'indépendance possible, tant sur le plan des régions linguistiques que sur celui des cantons, est présent à l'esprit des jeunes qui ont lancé cette initiative. Il ne saurait y avoir de « bailli scolaire fédéral », et ce n'est pas en tant que pouvoir central, mais comme promoteur et coordinateur des efforts cantonaux en matière de réforme que la Confédération devrait pouvoir agir.

Cette initiative « par les jeunes pour les jeunes », quel que soit le sort qui lui sera dévolu, aura eu le mérite de permettre une discussion ouverte sur un sujet de plus en plus brûlant et qui demeurera toujours actuel... tant qu'il y aura des enfants en âge de scolarité.